

République et canton de Genève

Commune de Genthod

Proposition du Maire relative au budget de fonctionnement annuel 2024, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

Dans sa séance du mardi 5 décembre 2023, le Conseil municipal a décidé à la majorité simple par 14 oui, soit à l'unanimité sur 15 conseillers municipaux présents :

- 1. D'approuver le budget de fonctionnement 2024 pour un montant de CHF 11'755'426.- aux charges et de CHF 11'605'425.- aux revenus, l'excédent de charges total présumé s'élevant à CHF 150'001.-.
- 2. Cet excédent de charges total présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de CHF 150'001.- et résultat extraordinaire de CHF 0.-.
- 3. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2024 à 25 centimes.
- 4. De fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2024 à 0 centime.

Dernier jour du délai référendaire : 5 février 2024

Les textes complets des délibérations peuvent être consultés à la mairie : 37, rue du Village. Heures d'ouverture : lundi de 13h30 à 19h00, mardi, jeudi et vendredi de 13h30 à 16h30 et mercredi de 09h00 à 12h00 – Durant les vacances scolaires : lundi, mardi, jeudi de 13h30 à 16h30 et mercredi de 09h00 à 12h00, fermé le vendredi.

Genthod, le 15 décembre 2023

Bastien Gyex

Président du Conseil municipal